

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA RIVIERE ENVERSE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie ANDRES, Maire.

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - Mrs VAN CORTENBOSCH Rénaud, ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints - WASSON Emeric, conseiller délégué - TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, RICHARD Damien

Absents excusés : MONDET Geneviève, GUERDER Charles

Date de convocation : 15 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
- Convention cadre de partenariat avec la CCMG pour mutualisation d'un logiciel de Géoservice Risnet
- Virements de crédits
- Préparation du budget primitif de l'exercice 2023
- Zoom sur la tarification des ordures ménagères
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Emeric WASSON est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Mme le Maire procède à une relecture des point principaux du procès-verbal du 24 novembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA CCMG POUR LA MUTUALISATION D'UN LOGICIEL DE GEOSERVICE RISNET – DELIBERATION N° D2022-30

Le Maire expose au Conseil municipal que la CCMG s'est dotée d'un outil de consultation en ligne de données auprès de la Régie Départementale des Données (RGD) tel que cadastre, photographie aérienne, carte IGN, zonage PLU, etc... Afin d'optimiser les coûts d'abonnements, il est proposé de mutualiser cet outil entre la CCMG et ses communes membres selon un principe de péréquation entre les collectivités.

La convention à intervenir entre la CCMG et la commune de La Rivière-Enverse définit les modalités de mise à disposition et de prise en charge financière du logiciel soit :

- 1 part fixe avec une répartition 50/50 (CCMG et 8 communes membres)
- 1 part variable au prorata de la population par commune

Annexe - abonnement 2022 RIS NET GESTION			
Part Fixe	Part fixe + part variable avec maxi 10 000 €		
3 000,00 €	10 000 €		
Communes	Habitants	Habitants en pourcentage	Année 2022 avec répartition 50/50 et 50 % à la charge des communes au prorata de la population
Châtillon-sur-Cluses	1 291	10%	727 €
Mieussy	2 399	19%	1 350 €
Morillon	676	5%	380 €
Sixt-Fer-à-Cheval	787	6%	443 €
La Rivière Enverse	475	4%	267 €
Taninges	3 517	28%	1 979 €
Samoëns	2 519	20%	1 418 €
Verchaix	773	6%	435 €
CCMG	12 437		7 000 €
TOTAL			14 000 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMG pour la mutualisation du logiciel de Géoservice Risnet et à mandater la dépense qui sera inscrite au budget

VIREMENTS DE CREDITS –

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas lieu d'effectuer des virements de crédits

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

- Mme Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre la préparation du budget primitif de l'exercice 2023.
- Travaux de voirie : une liste de travaux à réaliser sur les routes à été établie ; des devis vont être réalisés et seront présentés à la prochaine séance afin de définir les priorités pour l'année 2023.
 - Travaux de bâtiments : lancement de l'appel d'offre pour les travaux de rénovation de la salle communale – réfection intérieure et extérieure de la chapelle de Nicodex (dalles, murs, menuiseries)
 - Eglise : état des lieux à faire sur la demande du prêtre de la paroisse
 - Projet de Grenette sur la place communale
 - Projet de panneaux aux entrées de la commune
 - cimetière : réfection des murs et projet d'agrandissement avec achat de terrain
 - extincteurs des bâtiments communaux à renouveler

ZOOM SUR LA TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion est en cours à la CCMG sur la tarification du ramassage des ordures ménagères : la redevance actuelle (REOM) pourrait basculer en taxe (TEOM). Cette taxe est annexée à la taxe foncière, son montant de dépend pas du service rendu, elle est imposée et perçue par les services fiscaux. Des éléments complémentaires seront amenés lors de la prochaine séance.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Téléalerte : le système pourrait être modifié prochainement par une nouvelle application
- SIVU des Fontaines : le prix de l'eau a été augmenté de 1.30 % soit environ 2 euros par facture
- Navettes hivernales : elles fonctionnent pour la saison d'hiver 2022-2023 (ligne orange) , un nouveau marché va être relancé pour 2023/2024

Le secrétaire de séance

Emeric WASSON

Le Maire

Sylvie ANDRES

